

Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023 Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés:

GARABED	EYNARD	GIRIN	MICHAUX
MANTOUX	RIVET		

06 Pouvoirs:

GARABED	Donne pouvoir à	DORVEAUX
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230223-1/ 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON CARNINO

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE DE SCIENCES DR MERIEUX

Pour répondre aux besoins de mémoire et de diffusion culturelle, la Commune a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère culturel et touristique. En effet le musée est en réseau avec Only Lyon. L'objet de l'Association est constitué à titre principal de la mise en œuvre d'activités de diffusion des connaissances en matière de recherche et industrie biologique, de leur application au niveau de la santé humaine et animale, de l'histoire des liens entre ces sciences, la famille Mérieux et la Commune de Marcy l'Etoile.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Vu ces objectifs, la Commune et l'Association ont décidé d'établir un partenariat il y a de cela plusieurs années. La précédente convention étant caduque, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en disposition de la Maison Carnino dont le texte est joint en annexe.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en disposition de la Maison Carnino au profit de l'association de gestion du musée de Sciences Dr Mérieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance, **Elzeta HODZIC.**